

finances  
**Solidaires**

**Solidaires**  
CCRF & SCL

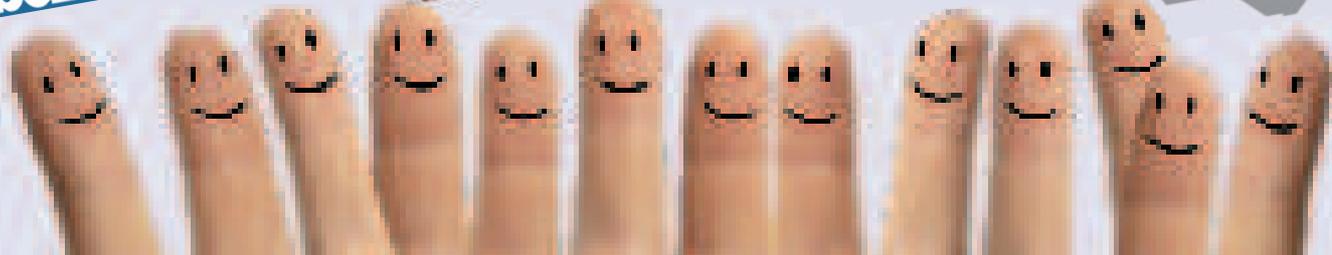
SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

DOUANES  
**Solidaires**

Centrale  
**Sud**  
Solidaires

Solidaires  
**Sud**  
INSEE

I.D.D.  
**Solidaires**



# En direct des associations

**EPAF**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

28 juin 2017

Les colos, ça marche !

Les résidences, ça piétine !

Rapport de gestion



Vacances enfants

La prestation est subventionnée en moyenne à 75 %. Certaines familles aux revenus modestes peuvent être subventionnées à 90 % tandis que d'autres, aux revenus plus « confortables, » ne le sont qu'à 30 %.

L'offre tient compte de la répercussion des événements familiaux « subis » l'année précédente ou durant l'année en cours tels que licenciement, divorce, décès... EPAF applique des abattements tarifaires à compter du deuxième enfant inscrit sur la période (35 % des familles bénéficient au moins d'un abattement).

L'intégration des enfants porteurs de handicap, est favorisée par une prise en charge particulière en fonction des besoins (animateurs spécialisés, matériels spécifiques, véhicules supplémentaires) sans surcoût pour les familles. 23 colos (0,2 % des demandes) n'ont pu recevoir une proposition d'affectation sur un séjour. Soit en raison d'un nombre de choix exprimés insuffisants ou d'une demande limitée à un seul séjour à l'exclusion de tous les autres.

La subvention, de 25 885 600 Millions d'€ versée par le Ministère en 2016 a été partagée entre les activités de Vacances-enfants pour 15,2 M€ et Vacances-loisirs 10,2 M€.

Vacances-enfantse a généré 4,8 M € de recettes correspondant au prix payé par les familles. Vacances Loisirs a à engendré 10,2 M € de recettes.

Les objectifs de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'association sont atteints avec un taux moyen de subventionnement de 50 % pour vacances loisirs et de 76 % pour vacances enfants. Par ailleurs, les charges de l'association sont stables avec une diminution sensible des frais de fonctionnement de 1 M€ alors que les charges de gestion courante ont augmenté de plus de 1 M€ en 2016.

Si l'excédent brut d'exploitation est positif (529 391€), l'exercice 2016 dégage un déficit comptable de 1,164 421M€.

La baisse continue de la subvention, les résultats des exercices antérieurs et les investissements réalisés ont eu pour effet d'affecter le fonds de roulement et la trésorerie qui s'élèvent respectivement à 8,696 M€ et 10,635 M€ au 31 décembre 2016.



Bien que la fréquentation des colonies soit en nette diminution en France en 2016, celle des colonies EPAF fait état d'une baisse très minime (moins 54 colons). Cette diminution a été constatée depuis plusieurs années, EPAF « perdant » moins de colons que la moyenne nationale.



### Vacances loisirs

- ▶ Le taux de remplissage des sites EPAF sur l'année 2016 est de 74%
- ▶ Le taux de satisfaction est toujours élevé avec une note moyenne de 8.7/10 (8,5 en 2015).
- ▶ Il est à noter une diminution du nombre de lits réservés chez les prestataires extérieurs pour tenir compte d'un contexte budgétaire contraint et de l'acquisition du site de Vendres (ouvert depuis avril 2015).
- ▶ L'instauration de la gratuité pour les enfants de 2 ans dans les résidences hôtelières.
- ▶ L'offre de résidences EPAF en 2016 repose sur onze résidences de bord de mer, six résidences de montagne, une à la campagne (Ballan-Miré) et de deux gîtes (Méribel et Latour de Carol).
- ▶ En 2016 les résidences gérées par EPAF ont réalisé 191 506 nuitées, en légère baisse par rapport à l'année précédente (194 297) dans les périodes de moyenne et basse saison. Ceci serait du, d'après EPAF, à une météo défavorable, à la fermeture du site du Cap-Ferret pour travaux fin septembre 2016 mais également à moins de nuitées pour les séjours à thème et une diminution des lits réservés (-171 lits).

Le nombre de demandes et de départs effectifs pour l'année 2016 est stable en comparaison à l'année 2015.

- ▶ Le nombre de départs effectifs pour 2016 a été de 11 074 (54 de moins qu'en 2015).
- ▶ Les 4/11 ans représentaient 34,4 % en 2015 contre 36,1 % en 2016.
- ▶ EPAF a accueilli en 2016 près de 300 enfants porteurs de handicaps plus ou moins lourd ou atteints de pathologies diverses (allergie alimentaire, troubles cognitifs, problèmes de santé) sans coût supplémentaire pour les parents.
- ▶ Près de 540 séjours ont été proposés en 2016 toutes périodes confondues dont près de 40 % organisés en propre par EPAF, chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente.
- ▶ Pour les 4/11 ans, l'offre de vacances se situe exclusivement en France.
- ▶ Pour les 12 à 17 ans, l'offre est de plus en plus importante à l'étranger (Europe).
- ▶ Les séjours en Europe représentent plus de 50 % des départs des 12/13 ans, plus de 90 % des 14/15 ans et plus de 95 % des séjours des 16/17 ans.
- ▶ 29 pays visités.
- ▶ Pour les séjours proposés à l'occasion des 60 ans d'EPAF à destination du Canada, de Cuba, de la Thaïlande, des conditions particulières étaient requises : il s'agissait de récompenser les colons les plus fidèles à l'EPAF et pour lesquels il s'agissait de leur dernier départ en colonie.
- ▶ Durant les sessions d'été, des séjours courts de proximité sont mis en place pour les 6/11 ans et les 4/5 ans.

Les séjours à thème et en groupe représentent 1/3 du nombre de nuitées dans les résidences EPAF et concernent plus de 7 000 usagers.

**Site de LA SALINE** (île de la Réunion): les reports d'ouverture se suivent.

Les retards dans l'exécution des travaux sont dus au prestataire dont l'un des sous-traitants a été mis en procédure de liquidation judiciaire. Il reste encore deux chalets à monter. L'ouverture qui devait avoir lieu en novembre 2016, puis au printemps 2017 est repoussée au dernier trimestre 2017. A suivre...

*Solidaires Finances se félicite de l'ouverture de ce site qui apporte un plus de vacances aux agents en poste dans l'Océan Indien en dépit de toutes les difficultés rencontrées pour faire aboutir ce projet dont Solidaires Finances est en partie à l'origine.*

**Le site de VENDRES**, détenu conjointement avec la Fondation d'Aguesseau (50/50), ne bénéficie d'aucune subvention.

La fréquentation 2016 a été pour EPAF de 19 258 nuitées, supérieure aux prévisions (17 000 nuitées), soit un taux de remplissage moyen d'environ 65 % sur l'année et de 99 % à 100 % pour les mois de juillet et d'août. Pour assurer un remplissage en basse saison, le site est ouvert aux personnes extérieures au Ministère, les agents «finances» ayant toujours la priorité.

# L'offre **EPAF** à destination des Départements d'Outre-Mer



## Vacances enfants

Pour tenir compte des congés scolaires qui peuvent différer de ceux de la métropole et de l'éloignement, une offre spécifique et complémentaire est mise en place pour les enfants des DOM.

Selon les départements, des places sont réservées pour les séjours des catalogues nationaux et pour des séjours en local. Il n'y a actuellement aucune offre proposée pour les Collectivités d'Outre Mer. Pour les offres DOM, il faut tenir compte de la situation géographique des DOM (Réunion et Mayotte dans l'hémisphère Sud).

S'agissant des Antilles (Guyane, Martinique et Guadeloupe), **EPAF** propose un séjour local en juillet pour les 6/11 ans et les 12/17 ans et l'accès aux séjours du catalogue national (France, Europe) au mois d'août.

Les tarifs appliqués sont les mêmes que pour la métropole (avec application du quotient familial (QF)) avec une participation forfaitaire pour le trajet en avion jusqu'en métropole (10, 15, 20 ou 25% du billet pris en charge par la famille en fonction du quotient familial) : soit un

montant pris en charge par **EPAF** variant de 78 à 234 euros.

Pour La Réunion et Mayotte, **EPAF** propose un séjour ski en métropole en décembre/janvier selon le calendrier scolaire pour les deux départements, un séjour local à la Réunion en janvier pour les 6/11 ans et les 12/17 ans pour les deux départements, l'accès aux séjours du catalogue national (France et Europe) au mois de juillet (compte tenu du calendrier scolaire, aucun départ n'est possible au mois d'août).

Les tarifs appliqués sont ceux du catalogue plus une participation au vol vers la métropole dans les mêmes conditions que pour les Antilles (participation de 112 à 280 euros). Cette participation forfaitaire ne concerne que les séjours en métropole de juillet.

**Solidaires Finances** demande la reconnaissance de la continuité territoriale complète pour la prise en charge des vols des colons vers la métropole. Cela passe par un ajustement de la subvention versée à **EPAF**



## Vacances loisirs

L'offre proposée aux agents des DOM est l'offre classique avec une tarification identique. (Aucune neutralisation des indemnités de vie chère).

En 2015, 38 agents des DOM ont fréquenté les résidences **EPAF** et 53 en 2016.

En principe, le site de la SALINE devrait ouvrir (sous réserve) à la fin de l'année 2017 avec une priorité pour les agents exerçant à La Réunion ou Mayotte.



### Les tarifs 2018 : Ils ont fait l'objet d'un groupe de travail le 11 mai dernier :

Pour les colonies, après une hausse importante en 2015 et plus réduite en 2016 et 2017, il n'y a aucune augmentation des tarifs prévus pour 2018, et ce, quelles que soient les tranches d'âge ou les destinations.

**Solidaires Finances** s'était opposé aux augmentations de tarifs pour 2015, 2016 et 2017 dénonçant le gel des salaires et les pertes cumulées de pouvoir d'achat.

Pour vacances loisirs (hors site de Vendres), après une hausse importante en 2015 suivies de plus faibles en 2016 et 2017, il n'y aura pas d'augmentation tarifaire en moyenne et basse saison pour les résidences hôtelières comme pour les locations meublées ainsi que pour les campings et gîtes. En revanche, l'augmentation sera de 1,5% en haute et très haute saison.

**Solidaires Finances** a voté contre cette proposition.



## La notion d'ayant - droit

Pour 2018, l'assemblée générale a entériné une proposition de modification de la notion d'ayants-droit bénéficiant des prestations **EPAF**. La notion de famille a évolué depuis la désignation des bénéficiaires des prestations **EPAF** résultant de l'arrêté ministériel de 2001, notamment avec les recompositions familiales. Il était nécessaire de l'actualiser. Les articles 4 et 1-1 de la convention d'objectifs et de moyens sont modifiés pour rajouter aux bénéficiaires actuels les ascendants et descendants majeurs ainsi que les anciens salariés d'**EPAF**, d'**ALPAF** et d'**AGRAF**.

Ainsi, les grands-parents « non finances » accompagnant leurs enfants « finances » s'acquittent du tarif extérieur ; désormais ils pourront accompagner leurs petits-enfants mineurs dont les parents sont « finances ». En ce qui concerne les descendants majeurs, la solution serait la même avec également l'application du tarif extérieur. La solution serait identique pour les anciens salariés **EPAF** qui paieront le tarif extérieur. **Ces options sont applicables hors période prioritaire.**

**Solidaires Finances** reconnaît cette avancée mais s'agissant des familles recomposées il manque une décision pour reconnaître la situation d'un parent n'ayant pas la garde de l'enfant qui envoie son enfant dans un séjours enfant et qui dans la tarification perd le bénéfice d'une demi part.



## Le bilan social

**EPAF** gère un effectif global de 274,93 ETP dont 229,17 ETP de statut de droit privé, les femmes représentant 60% de l'effectif total. La négociation collective pour les salariés de droit privé au sein d'**EPAF** s'est traduite par une revalorisation générale de la grille de salaires de 0,5% en 2016. Sur les postes très techniques, **EPAF** rencontre des difficultés pour recruter des collaborateurs fonctionnaires. La politique salariale d'**EPAF** est axée sur trois directions : la revalorisation de la grille des salaires de 0,50 % en 2016 et qui sera poursuivie en 2017 avec une revalorisation de 0,80 % pour les salaires les plus bas et 0,50 % pour les autres.

Le nombre de promotions pour les salariés de droit privé a légèrement augmenté en 2017 (45) par rapport à 2014 (37). Sur un effectif permanent (droit privé) de 136, 33,09 % des effectifs ont été concernés. En moyenne, les personnels bénéficient d'une promotion tous les trois ans.

Les primes exceptionnelles ont concerné, en 2016, 174 agents de droit privé pour un montant total de 180 500€.

Le budget alloué à la formation professionnelle a représenté 0,79% de la masse salariale brute pour 3 903 heures de formation. Les principales thématiques de ces formations portent sur l'hygiène alimentaire, le plan de maîtrise sanitaire, les secours et la sécurité incendie, les habilitations électriques et les métiers de l'hôtellerie.



## Le bilan environnemental

En matière de développement durable et d'achats socialement responsables, **EPAF** s'est engagé à limiter la consommation de fluides, à dématérialiser les procédures, à prendre en compte la démarche éco-responsable dans les marchés.

Dans ses résidences, **EPAF** utilise des produits d'entretien respectueux de l'environnement. Par ailleurs, le nouveau siège d'**EPAF** est situé à Montreuil dans un immeuble ayant les certifications environnementales les plus récentes.



## Les investissements

Le montant des investissements s'élève à 1,2 M€ (hors LA SALINE) et se répartit entre le confort et l'aménagement dans les résidences et la sécurité et le confort au siège d'**EPAF**.

**PREMANON** : travaux de revêtement de sol, d'électricité, chauffage pour la piscine (200 000€).

**SAINT LARY** : finalisation de la verrière, remplacement de mobilier et électroménager professionnel (180 000€).

**SAINT RAPHAEL** : réfection du réseau d'eau chaude, sécurisation de la piscine et achat de téléviseurs (145 000€).

**Solidaires Finances** reconnaît un effort pour mettre aux normes les établissements. Toutefois, le financement des investissements ne permet pas d'aller au plus vite au terme de cette logique. Les investissements doivent être effectués par l'Etat propriétaire et ne doivent pas être partagés avec **EPAF**.

## Solidaires Finances revendique

- ▶ **Une grille tarifaire plus favorable et beaucoup mieux adaptée à la configuration des MEF et de ses agents : à titre d'exemple, un couple de cadres B (C1) figure quasiment en haut de la grille tarifaire alors qu'il ne se situe pas du tout dans cette échelle de rémunération au niveau ministériel.**
- ▶ **Un aménagement du revenu fiscal de référence pour les agents divorcés n'ayant pas la charge effective de leurs enfants.**
- ▶ **L'organisation pour **EPAF** de colonies de vacances à la période scolaire de la Toussaint.**